

**FCP de droit français**

**PREVAAL DIVERSIFIE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : PREVAAL FINANCE**  
**Dépositaire : CACEIS Bank**  
**Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

PREVAAL FINANCE - 1 Place Zaha Hadid - 92400 - Courbevoie

## Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### PREVAAL DIVERSIFIE

ISIN : FR0011521871

Fonds commun de placement (FCP) géré par PREVAAL FINANCE

**Nom de l'initiateur :** PREVAAL FINANCE

**Site internet :** <https://www.prevaalfinance.fr>

**Devise du produit :** EUR

**Contact :** Appelez le +33 1 49 07 39 82 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de PREVAAL FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP12000013.

**Date de production du document d'informations clés :** 29/12/2023

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** PREVAAL DIVERSIFIE (ici, « l'OPCVM » ou "le FCP" ou « l'OPC ») est un fonds Commun de Placement de droit français.

**Durée :** L'OPC a été créé le 29 novembre 2013 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du fonds Prevaal Diversifié est de proposer une solution de gestion diversifiée grâce à une sélection d'OPC privilégiant des produits de taux de la zone euro, et de réaliser une performance annuelle supérieure à celle de son indicateur composite sur un horizon de placement recommandé de trois ans.

La stratégie d'investissement de Prevaal Diversifié repose sur une allocation stratégique cible composée majoritairement de produits de taux de la zone euro via des OPC ; et de son pilotage tactique discrétionnaire ayant principalement vocation à maîtriser le budget de risque du Fonds.

La fourchette de sensibilité du Fonds est comprise entre 0 et 8.

L'univers d'investissement du Fonds est exclusivement composé d'OPCVM français et/ou européens, notamment des fonds indiciels de type "Exchange Traded Fund (ETF)". Afin de réaliser son objectif de gestion, le gérant applique une politique active et discrétionnaire de sélection d'OPC investis principalement dans des titres de créance (souverains et entreprises) et également dans des actions et des instruments monétaires, ayant trait à la zone euro et libellés en euro

La stratégie de gestion du fonds repose sur deux piliers :

1. La définition d'une allocation d'actifs stratégique dont est issue une répartition cible des actifs sous-jacents sur le long terme. Cette allocation est déterminée par un objectif de couple rendement / risque du Fonds en cohérence avec le choix de l'indicateur de référence.

2. Un pilotage tactique discrétionnaire de cette allocation stratégique qui s'appuie à la fois sur l'analyse qualitative des données macro-économiques et financières ; et sur une analyse quantitative des mouvements de marchés et des éventuels signaux qui en résultent. Le pilotage tactique des différentes classes d'actifs doit respecter les contraintes d'exposition suivantes :

- Obligations d'entreprises et d'Etat zone euro : de 0% à 90% de l'actif net
- Actions zone euro : de 10% à 30% de l'actif net
- Instruments monétaires : de 0% à 90% de l'actif net

Avec comme double objectif d'optimiser le rendement ajusté au risque et de bénéficier d'une diversification de ses actifs, le Fonds peut investir dans les catégories d'actifs suivantes :

- Actions internationales jusqu'à 10% de l'actif net ;
- Obligations internationales jusqu'à 10% de l'actif net ;
- Obligations à haut rendement (équivalent à une notation inférieure à BBB- selon l'agence Standard & Poor's) jusqu'à 10% de l'actif net ;
- Matières premières non agricoles jusqu'à 10% de l'actif net

Ces principes de diversification sont cumulatifs dans la limite maximale de 20% de l'actif net. La somme des expositions aux actions internationales, obligations internationales, obligations à haut rendement et matières premières non agricoles ne peut donc excéder 20% de l'actif net du Fonds.

Par ailleurs, le Fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

**Indicateur de référence :** 60% Bloomberg Aggregate Bonds Index (coupons réinvestis) + 20% EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) + 20% €STR (Euro Short Term Rate) (coupons réinvestis).

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :**

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

**Fréquence de valorisation :** La valeur liquidative est quotidienne : la valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs et plus particulièrement destinée aux souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/UE.

**Assurance :** Non applicable.

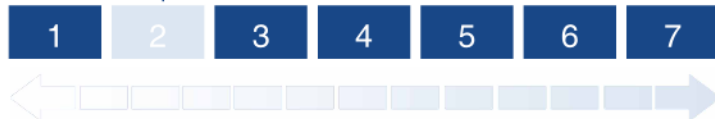
**Date d'échéance :** Ce produit n'a pas de date d'échéance.

**Dépositaire :** Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.prevaalfinance.fr> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : PREVAAL FINANCE - Service Clients - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.

**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation

venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

**Risque de liquidité :** L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

**Risque de crédit :** Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs

**Garantie :** L'OPC n'est pas garanti en capital.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>8 160 €</b> -18.40%	<b>5 770 €</b> -10.41%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>9 150 €</b> -8.50%	<b>8 770 €</b> -2.60%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>9 850 €</b> -1.50%	<b>10 180 €</b> 0.37%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>10 790 €</b> 7.90%	<b>11 510 €</b> 2.85%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre novembre 2021 et février 2023, intermédiaire entre août 2016 et août 2019 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

## Que se passe-t-il si PREVAAL FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du produit sont conservés par le dépositaire de votre produit, Caceis Bank. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de l'OPC sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de l'OPC dans les livres d'un établissement bancaire tiers (le dépositaire du Fonds). Par conséquent, le défaut de PREVAAL FINANCE n'aurait pas d'impact sur les actifs de l'OPC. L'OPC ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>362 €</b>	<b>514 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	3.62%	1.67% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.04% avant déduction des coûts et de 0.37% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.59% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	57 EUR
Coûts de transaction	0.05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

#### Durée de placement recommandée : 5 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez Caceis Bank avant 12 heures CET pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de chaque vendredi de la semaine, les opérations de rachat étant exécutées de façon hebdomadaire. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société PREVAAL FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société PREVAAL FINANCE : veuillez contacter la société PREVAAL FINANCE, par courriel ([contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr)) ou par courrier, de préférence avec A/R ( PREVAAL FINANCE – 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société [contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr)
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

### Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr>

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de PREVAAL FINANCE et ne soit pas satisfait de la réponse de PREVAAL FINANCE qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changement de l'indice de référence au 29 décembre 2023 :

- l'indice composite 60% Bloomberg Aggregate Bonds Index (coupons réinvestis) + 20% EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) + 20% €STR (Euro Short Term Rate) (coupons réinvestis) remplace l'indice Euribor 3 mois capitalisé + 1,00%.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### **Environnement macro-économique**

D'une part, l'inflation a connu un très net ralentissement, après avoir atteint des plus hauts de plusieurs décennies à l'automne 2022. Cette normalisation s'explique à la fois par un retour à la normale dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (après les perturbations importantes induites par la crise du COVID) et par la modération des prix de nombreuses matières premières, qui avaient flambé à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine. Toutefois, malgré ces progrès significatifs en termes d'inflation, le rythme de hausse des prix se trouvait encore sur des niveaux supérieurs à 2% en fin d'année 2023, soit au-dessus des objectifs de long terme des banquiers centraux.

D'autre part, alors même que le consensus des économistes prévoyait une récession imminente à la fin de 2022, la croissance économique mondiale a fait preuve d'une résistance inattendue face à la poussée inflationniste et au resserrement monétaire significatif opéré par la plupart des grandes banques centrales. L'économie américaine s'est notamment distinguée du reste du monde par sa vigueur surprenante, avec un rythme de croissance voisin de 2,5% en moyenne sur l'année 2023. Celui-ci a été soutenu par la baisse de l'épargne accumulée par les ménages lors de la crise du COVID et par le caractère très expansionniste de la politique budgétaire. La croissance économique a été beaucoup plus limitée en Europe, puisque l'activité a connu une quasi-stagnation au cours de l'année 2023. L'économie allemande, poids lourd de la zone Euro, s'est notamment distinguée par une récession industrielle assez marquée.

#### **Environnement financier**

Concernant les marchés financiers, après une année 2022 marquée par une baisse importante et concomitante des marchés obligataires et actions, négativement affectés par la forte poussée de l'inflation et par la remontée rapide et importante des taux d'intérêt à court terme, l'année 2023 s'est achevée sur des performances très positives, grâce en particulier à des rebonds spectaculaires au cours des deux derniers mois de l'année.

Les marchés obligataires, encore chahutés jusqu'à l'automne après le krach de 2022, ont connu une fin d'année euphorique grâce au changement de ton des banquiers centraux, qui ont commencé à évoquer une future baisse des taux directeurs pour 2024, permise par les progrès en termes de désinflation. En quelques semaines, les rendements des obligations d'Etat à 10 ans se sont ainsi détendus de plus de 100 points de base aux Etats-Unis et en Europe. Au final, environ un tiers de la baisse des marchés obligataires enregistrée en 2022 a ainsi été récupéré au cours de l'année 2023.

La résistance inattendue de l'économie mondiale, qui s'est traduite par une bonne tenue des profits des entreprises sur l'année 2023, et le début de recul des taux d'intérêt à long terme ont permis aux grands marchés actions d'afficher des performances à deux chiffres en 2023, certains d'entre eux enregistrant même de nouveaux plus hauts historiques en toute fin d'année. Aux Etats-Unis, les valeurs technologiques ont fait l'objet d'un engouement marqué de la part des investisseurs, portées notamment par la thématique de l'intelligence artificielle.

#### **Politique de gestion**

L'année 2023 a été une année de rebond sur de nombreuses classes d'actifs. Les spreads de crédit ont connu un fort resserrement sur la période (-151 points sur l'Itraxx Cross Over) et les actions européennes ont fortement rebondi (hausse de 23,2% pour l'indice l'Eurostoxx 50).

Les taux d'intérêt, quant à eux, ont connu une forte volatilité au cours de la période, mais ont fortement chuté en fin d'année. Globalement le taux des OAT 10 ans a baissé de 42 points de base sur la période.

Les expositions actions, crédit, et duration du fonds ont eu un effet très positif sur la valeur du portefeuille en 2023. La performance de l'année s'établit à +4,60%, avec une forte progression concentrée en fin de période.

L'exposition action du portefeuille a été fortement réhaussée au cours de la période, passant de 4,0% à 19,7% fin décembre 2023.

De la même manière, la sensibilité taux du portefeuille a été augmentée, passant de 2,4 à 3,0 en fin de période. Cette variation a été réalisée à la fois en rallongeant la maturité des instruments obligataires, tout en renforçant le poids de la poche monétaire de manière à bénéficier des taux d'intérêts courts particulièrement élevés.

Les instruments obligataires « point mort inflation » ont été cédés, dans un contexte d'accalmie de l'inflation en zone euro.

Les titres vifs du portefeuille ont progressivement été cédés au cours de la période pour obtenir un portefeuille intégralement investi en ETF à fin décembre 2023.

Un changement d'indice de référence est intervenu le 29/12/2023, l'indice composite 60% Bloomberg Aggregate Bonds Index (coupons réinvestis) + 20% EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) + 20% €STR (Euro Short Term Rate) (coupons réinvestis) remplaçant l'indice Euribor 3 mois capitalisé + 1,00%.

Le fonds termine l'année hausse de 4,60%, contre un indice (Euribor 3 mois capitalisé + 1%) en hausse de 4,53%.

**Le taux de rotation du portefeuille pour l'exercice s'élève à 63%.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
iShares VII PLC - iShares Core EURO STOXX 50 ETF EUR Acc	2 430 553,05	711 324,15
AMUNDI INDEX BARCLA EUR CO BBBI-5UCETFDR		1 885 029,32
JPM EUR Ultra-Short Income UCITS ETF - EUR (dist)	1 330 107,91	
DB X-T.II EONIA TR. IDX ETF I C C.	1 200 287,25	
MULTI UNITS Lyxor EuroMTS 1-3Y Investment Grade (DR) UCITS E		1 117 338,65
SPDR® Bloomberg Barclays 0-3 Year Euro Corporate Bond UCITS		1 105 521,74
Franklin Euro Short Maturity UCITS ETF	1 077 332,85	
LYXOR ETF EUROMTS 5-7Y INVESTMENT GRADE	264 577,42	764 808,06
AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EUROMTS IG UCITS ETF	996 479,44	
MULTI-UNITS LUXEMBOURG Lyxor Euro Government Bond 10 15Y DR	894 534,11	



## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 877 257,50

- o Change à terme :
- o Future : 877 257,50
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

## INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

## POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site [contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr) et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site [contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr) et au siège social de PREVAAL FINANCE.

## INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

## COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site [contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr)

## REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Deux règlements européens marquent une étape majeure quant au Plan d'action pour la finance durable et apportent des précisions sur l'application et l'appréciation de ces critères ESG tout en imposant une transparence en matière de durabilité à l'ensemble des acteurs du secteur financier : le premier concerne la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement « Disclosure » [Sustainable Finance Disclosure Regulation (dit SFDR)] et le second l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le règlement « Taxonomie verte »).

L'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC) modifie l'Article 173 de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LETCV). Ce dernier vient compléter le dispositif visant à la neutralité carbone en imposant la prise

en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité dans leur politique de gestion des risques de durabilité.

### **Les règlements SFDR/Taxonomie :**

- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques ESG leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION**

### **1. Objectif**

PREVAAL Finance a mis en place une politique de rémunération, conforme aux principes déontologiques définis par l'AFG, à l'arrêté du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi du 3 novembre 2009, et aux dispositions communes à l'AFG, à l'AFIC et à l'ASPIM sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion, homologuées par l'AMF en qualité de règles professionnelles publiées le 23/11/2010 et applicables depuis le 1er janvier 2011.

La présente politique a été élaborée aussi sur la base de la Directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions.

Au sein de PREVAAL Finance, la politique de rémunération est déterminée par la Direction de la société de gestion, en accord avec son actionnaire dans l'exercice de sa mission de surveillance. A cet effet, la Direction de PREVAAL Finance :

- Définit la politique de rémunération, y compris variable ;
- Supervise l'établissement et la mise en œuvre de la politique de rémunération (évaluations, octroi de la part variable...);
- Participe à la revue régulière (annuelle) de la politique de rémunération.

La politique de rémunération vise à soutenir le développement de la société dans le respect des cadres réglementaires et en s'inscrivant dans les bonnes pratiques. Elle a aussi pour but de réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les collaborateurs et les investisseurs.

### **2. Périmètre concerné**

La politique mise en place et appliquée par la Direction s'applique à tous les collaborateurs de PREVAAL Finance avec certaines spécificités (Cf. point spécifique en 3.4) pour les collaborateurs identifiés en tant que « Personnel identifié ». La détermination du « Personnel Identifié » s'effectue sur la base des critères définis dans « les Guidelines de l'ESMA » et le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

### **3. Description du processus**

#### **3.1. Prise en compte des risques dans la définition de la politique**

La politique mise en place permet d'encadrer les risques relatifs aux rémunérations des collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques de la société.

La politique est basée sur des principes permettant de prévenir les risques pour la société et ses clients. En effet, l'enveloppe consacrée à l'ensemble des rémunérations variables des collaborateurs est définie en fonction du résultat global de la société.

Ainsi la politique prévoit la possibilité :

- De réduire significativement ou d'annuler l'enveloppe des rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice durant lequel elle constaterait des pertes ;
- Qu'une part substantielle de la rémunération variable peut être reportée à une période plus appropriée.

#### **3.2. Principes généraux de la politique**

La politique de rémunération de la société prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Il est interdit aux personnes concernées de recourir à une stratégie individuelle de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiterait les objectifs poursuivis par la politique de rémunération. Les bonus garantis sont interdits, sauf éventuellement à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

La rémunération variable ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération. La rémunération variable reflète la performance vis-à-vis des objectifs fixés, elle est établie sur la base d'une évaluation combinée de la performance individuelle du collaborateur, de son unité opérationnelle et du résultat d'ensemble de la société.

### 3.3. Composition de la rémunération variable

La rémunération variable est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs. Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société de gestion.

La société de gestion contrôle les éléments de rémunération individuelle tant dans leur définition que dans les processus inhérents à leur fixation. La performance individuelle est ainsi appréciée selon différents critères, quantitatifs et qualitatifs, financiers et non financiers. L'analyse multicritère, tant qualitative que quantitative, ainsi réalisée par les managers est le fondement de la détermination des rémunérations variables individuelles.

PREVAAL Finance insiste sur la place des critères qualitatifs dans les supports d'évaluation.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution de la rémunération variable dépendent de la nature de la fonction exercée :

- **Fonctions de Direction et de gestion de portefeuille**

#### Critères quantitatifs usuels :

Près de 40 % de ce variable dépendra de la réalisation d'un résultat d'exploitation de la SGP, au minimum égal au résultat d'exploitation prévisionnel du budget validé par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice pour lequel la prime va être calculée.

- Performances relatives aux indices de référence des principaux fonds de PREVAAL Finance sur 12 mois ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

#### Critères qualitatifs usuels :

Réalisation d'objectifs stratégiques :

- Aptitudes au management du Président et du Directeur Général ;
- Développement et maintien d'outils de gestion ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Satisfaction des collaborateurs ;
- Qualité du dispositif de contrôle global ;
- Respect des limites de risque ;
- Pour les gérants de portefeuilles, travail en équipe et coopération avec les autres collaborateurs, la Direction et la fonction de contrôle ;
- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant les risques (financiers, opérationnels et non-conformité) ainsi que de la déontologie ;
- Innovation produit ;
- Contribution à l'engagement commercial.

- **Fonctions commerciales**

#### Critères quantitatifs usuels :

- Collecte nette ;
- Partage de l'information ;
- Amélioration et/ou maintien de la qualité de service.

#### Critères qualitatifs usuels :

Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) :

- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant la commercialisation ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Créativité ;
- Motivation ;
- Implication dans l'observatoire de la concurrence.

- **Fonctions de support et de contrôle**

En ce qui concerne les fonctions de contrôle et de middle office, l'évaluation de la performance et les attributions de la rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activité qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, amélioration des outils et systèmes etc.) ;
- La rémunération variable dépendra majoritairement des encours levés auprès de la clientèle, hors membres du Groupe B2V, afin d'accentuer l'orientation client de la SGP.

- **Spécificités pour le « Personnel identifié »**

PREVAAL Finance a procédé à l'identification de son personnel identifié (Cf. Annexe 2) qui comprend l'ensemble des collaborateurs de PREVAAL Finance exerçant un pouvoir de décision sur la gestion de la société ou sur les fonds gérés et susceptible, par conséquent, d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

PREVAAL Finance a mis en place des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts, notamment la mise en place, pour la rémunération variable du personnel identifié, d'un seuil maximum de 100 000 K€ et de 51 % du salaire fixe.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au personnel identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

La rémunération variable est allouée sous la forme d'un montant payé comptant et, le cas échéant, d'une rémunération variable différée. L'éventuelle rémunération variable différée est versée en trois tiers et à trois échéances, soit au 1er trimestre de l'année N+2, année N+3, année N+4. Pour percevoir sa rémunération variable différée, le collaborateur doit être présent et hors préavis au sein de la société de gestion aux dates de versement. La rémunération variable récompense la performance de l'année du collaborateur mais est aussi un élément de fidélisation des salariés contribuant à la performance de la société de gestion sur le long terme. En complément, des clauses de malus et d'indexation s'appliquent également pour assurer l'alignement des intérêts à long terme, des investisseurs, de la société de gestion et des collaborateurs.

### **3.4.Modalités de versement de la part variable**

Le mode de versement de la rémunération variable des salariés diffère en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Le « Personnel Identifié » est potentiellement soumis à rémunération variable différée dès lors qu'un niveau de rémunération variable, fixé par la société de gestion et revu éventuellement chaque année, est franchi. Ce n'est pas le cas des collaborateurs non identifiés à l'exception de ceux dont la rémunération variable est comparable à celles du « Personnel Identifié » soumis à paiement différé qui seront soumis alors aux mêmes modalités de versement que le « Personnel Identifié » concerné (différé, indexation, malus).

### **3.5.Revue de la politique et contrôle de son application**

Au regard de la taille de PREVAAL Finance et en l'absence de complexité des instruments financiers traités et des stratégies utilisées, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un comité de rémunération dédié.

La politique de rémunération est donc revue annuellement par la Direction.

Les principes généraux de la politique modifiée le cas échéant seront communiqués à l'ensemble des collaborateurs concernés.

Le RCCI veille à la correcte application de la présente politique lors de la détermination de l'enveloppe globale des rémunérations variables, ainsi que lors de la détermination de la part attribuée à chacun des collaborateurs.

La politique de rémunération est tenue à disposition de l'AMF.

De plus, chaque année, la Direction de PREVAAL Finance établit la liste du « Personnel Identifié » et la soumet pour validation au Conseil d'administration.

Le montant de la rémunération fixe totale des salariés de Prevaal Finance au titre de 2023 s'élève à 932 800 euros, celui de la rémunération variable totale à 157 000 euros.

Une plus grande granularité de ces données ne se justifie pas au vu de la taille de l'entreprise et du faible nombre de ses salariés.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE  
18 Avenue d'Alsace  
92400 Courbevoie  
[e-mail : contact@prevaalfinance.fr](mailto:contact@prevaalfinance.fr)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**PREVAAL DIVERSIFIE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
PREVAAL FINANCE  
4 place des Saisons TOUR ALTO  
92400 COURBEVOIE

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement PREVAAL DIVERSIFIE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



**PREVAAL DIVERSIFIE**

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.05.15 18:41:35 +0200



## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

**ACTIF**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>24 720 265,84</b>	<b>24 984 787,31</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>7 771 979,16</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		7 771 979,16
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­cia­bles		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>24 700 780,03</b>	<b>17 212 808,15</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	24 700 780,03	17 212 808,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>19 485,81</b>	
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	19 485,81	
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>19 029,56</b>	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	19 029,56	
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>215 266,68</b>	<b>676 023,44</b>
Liquidités	215 266,68	676 023,44
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>24 954 562,08</b>	<b>25 660 810,75</b>

## PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	25 554 554,86	23 970 390,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-723 397,96	1 576 979,56
Résultat de l'exercice (a,b)	84 078,45	95 240,57
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>24 915 235,35</b>	<b>25 642 610,19</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>19 485,81</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	19 485,81	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 485,81	
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>19 840,92</b>	<b>18 200,56</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	19 840,92	18 200,56
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>24 954 562,08</b>	<b>25 660 810,75</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
E7 USDEUR 0324	877 257,50	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 457,49	7 205,86
Produits sur actions et valeurs assimilées	66 404,03	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	74 438,15	126 078,63
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>149 299,67</b>	<b>133 284,49</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	49,66	2 490,84
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>49,66</b>	<b>2 490,84</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>149 250,01</b>	<b>130 793,65</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	61 525,60	50 137,23
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>87 724,41</b>	<b>80 656,42</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 645,96	14 584,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>84 078,45</b>	<b>95 240,57</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.



### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011521871 - Part PREVAAL DIVERSIFIE : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part PREVAAL DIVERSIFIE	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>25 642 610,19</b>	<b>21 250 019,13</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	455 868,00	9 785 265,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 302 208,65	-4 185 162,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	219 757,95	1 266 965,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-905 614,31	-155 202,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8 450,57	87 453,21
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-38 433,21	-24 276,34
Frais de transactions	-235,87	-332,98
Différences de change	-56 551,25	98 156,49
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 784 381,71	-2 560 930,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	713 505,66	-1 070 876,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 070 876,05	-1 490 054,65
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	19 485,81	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	19 485,81	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	87 724,41	80 656,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>24 915 235,35</b>	<b>25 642 610,19</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Change	877 257,50	3,52
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	877 257,50	3,52
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							215 266,68	0,86
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	215 266,68	0,86								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 DKK		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	911 760,29	3,66						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	19 029,56	0,08						
Comptes financiers	73 936,94	0,30	23 615,51	0,09	10 331,20	0,04	2 606,46	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	877 257,50	3,52						
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	19 029,56
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>19 029,56</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	19 840,92
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>19 840,92</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-811,36</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	400,000	455 868,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 023,000	-2 302 208,65
Solde net des souscriptions/rachats	-1 623,000	-1 846 340,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 194,000	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	61 525,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	84 078,45	95 240,57
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>84 078,45</b>	<b>95 240,57</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	84 078,45	95 240,57
<b>Total</b>	<b>84 078,45</b>	<b>95 240,57</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-723 397,96	1 576 979,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-723 397,96</b>	<b>1 576 979,56</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-723 397,96	1 576 979,56
<b>Total</b>	<b>-723 397,96</b>	<b>1 576 979,56</b>



### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	19 185 965,66	19 500 927,19	21 250 019,13	25 642 610,19	24 915 235,35
Nombre de titres	17 293,000	17 293,000	17 894,000	22 817,000	21 194,000
Valeur liquidative unitaire	1 109,46	1 127,67	1 187,54	1 123,83	1 175,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,59	9,45	-11,62	69,11	-34,13
Capitalisation unitaire sur résultat	5,39	6,28	4,12	4,17	3,96

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
iShares Edge MSCI World Minimum Volatility UCITS ETF USD (Ac	USD	3 700	199 796,32	0,80
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>199 796,32</b>	<b>0,80</b>
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EUROMTS IG UCITS ETF	EUR	8 500	1 009 247,50	4,04
LYXOR STOXX EUROPE 600 DR	EUR	4 800	1 045 200,00	4,20
MULTI UNITS FRANCE SICAV - LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS	EUR	8 500	905 003,50	3,63
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 959 451,00</b>	<b>11,87</b>
<b>IRLANDE</b>				
Franklin Euro Short Maturity UCITS ETF	EUR	42 800	1 092 898,00	4,39
IBOXX USD GOVT 3 7 FD	USD	2 400	284 452,09	1,14
Invesco S&P 500 UCITS ETF (EUR Hdg)	EUR	7 000	261 317,00	1,05
ISHARES EURO ULTRASHORT BOND	EUR	8 500	856 715,00	3,44
ISHARES III CORE EUR CORP BOND UCITS ETF EUR DIS	EUR	7 800	940 056,00	3,77
iShares VII PLC - iShares Core EURO STOXX 50 ETF EUR Acc	EUR	10 630	1 732 477,40	6,95
iShares VII PLC -iShares Core MSCI EMU UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	3 400	543 524,00	2,18
JPM EUR Ultra-Short Income UCITS ETF - EUR (dist)	EUR	13 300	1 357 797,00	5,45
SPDR® Bloomberg Barclays 0-3 Year Euro Corporate Bond UCITS	EUR	13 000	387 790,00	1,56
SPDR THOMSON REUTERS GBL CONV BD-HDG CAP	EUR	31 900	1 152 993,60	4,63
SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC SPDR BLOOMBERG 0 3 YEAR EURO COR	EUR	8 700	267 568,50	1,08
Vanguard EUR Eurozone Government Bond UCITS ETF EUR Accumula	EUR	12 700	297 764,20	1,19
VANGUARD FUNDS PLC VANGUARD ESG GLOBAL CORPORATE BOND UCITS	EUR	90 000	407 790,00	1,64
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>9 583 142,79</b>	<b>38,47</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	10 027	1 122 823,46	4,50
AMUNDI INDEX BARCLA EUR CO BBBI -5UCETFDR	EUR	22 226	1 134 215,01	4,56
BNP Paribas Easy Energy Metals Enhanced Roll UCITS ETF USD	USD	39 000	427 511,88	1,72
DB X-T.II EONIA TR. IDX ETF I C C.	EUR	8 700	1 214 881,92	4,88
LYXOR COMMODITIES THOMSON REUTERS/CORECOMMODITY CRB TR UCITS	EUR	14 936	315 776,91	1,27
LYXOR ETF EUROMTS 5-7Y INVESTMENT GRADE	EUR	3 800	584 326,00	2,34
LYXOR LG EUR GOV FTSE 25Y+DR	EUR	9 100	763 044,10	3,06
MULTI UNITS LUXEMBOURG-LYXOR	EUR	10 900	1 575 387,90	6,32
MULTI-UNITS LUXEMBOURG Lyxor Euro Government Bond 10 15Y DR	EUR	8 746	1 718 239,16	6,90
MULTI UNITS LUXEMBOURG LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 3 5Y DR UC	EUR	11 399	1 657 642,58	6,65
MULTI UNITS Lyxor EuroMTS I-3Y Investment Grade (DR) UCITS E	EUR	11 900	1 444 541,00	5,80
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>11 958 389,92</b>	<b>48,00</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>24 700 780,03</b>	<b>99,14</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>24 700 780,03</b>	<b>99,14</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
E7 USDEUR 0324	USD	14	19 485,81	0,08
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>19 485,81</b>	<b>0,08</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>19 485,81</b>	<b>0,08</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>19 485,81</b>	<b>0,08</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-21 525	-19 485,81	-0,08
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-19 485,81</b>	<b>-0,08</b>
<b>Créances</b>			<b>19 029,56</b>	<b>0,08</b>
<b>Dettes</b>			<b>-19 840,92</b>	<b>-0,08</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>215 266,68</b>	<b>0,86</b>
<b>Actif net</b>			<b>24 915 235,35</b>	<b>100,00</b>

<b>Part PREVAAL DIVERSIFIE</b>	<b>EUR</b>	<b>21 194,000</b>	<b>1 175,57</b>	
--------------------------------	------------	-------------------	-----------------	--